

# Ville de Neuf-Brisach



## Etude relative à la gestion intégrée de la couverture végétale des fortifications de la ville de Neuf- Brisach

### **Cahier des clauses techniques particulières (CCTP)**

#### Sommaire

##### Introduction

- 1 Analyse des enjeux
- 2 Définition des objectifs de gestion multifonctionnelle
- 3 Méthodologie
- 4 Documents remis au bureau d'études
- 5 Documents à fournir par le bureau d'études
- 6 Rendu final de l'étude

##### Introduction

La commune de Neuf-Brisach est propriétaire des fortifications réalisées par Vauban au 17<sup>ème</sup> siècle et classées depuis juillet 2008 au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Cette étude doit permettre l'élaboration du plan de gestion intégrée de la couverture végétale de ce patrimoine historique et naturel de près de 55 ha. Le paysage, les milieux naturels, les acteurs locaux et le tourisme devront être pris en compte.

## 1. Analyse des enjeux

### 1.1 Etat des lieux du milieu naturel

Le bureau d'études collectera les données existantes (bibliographie, banques de données, naturalistes...) concernant :

- le couvert végétal : description et localisation cartographique des principales structures en place (milieux herbacés ouverts, semi ouverts, peuplements arborés, bosquets...);
- les habitats naturels, la faune et la flore : données sur les espèces observées sur le site ou potentielles (bande rhénane et alentours)
- la documentation sur les expériences de gestion écologique (fauche, pastoralisme) de milieux similaires en Alsace et dans les régions voisines.

Il effectuera également des visites de terrain nécessaires aux inventaires complémentaires (indicateurs des milieux ouverts et semi ouverts) ; avifaune, reptiles, entomofaune (abeilles et guêpes sauvages, Lépidoptères, Orthoptères), ainsi que flore (espèces patrimoniales, protégées ou sur liste rouge).

Il proposera une liste d'indicateurs pertinents pour l'élaboration du plan de gestion.

Il présentera la phénologie des indicateurs (faune et flore) identifiés. Un tableau de synthèse présentera les périodes d'activité biologique (reproduction, développement...) essentielles pour la conservation de ces espèces.

### 1.2 Analyse des modes de gestion anciennement pratiqués.

Le bureau d'études rappellera les modes de gestion pratiqués depuis une dizaine d'années sur le site, en précisant les intervenants et les coûts.

### 1.3 Inventaire des attentes en matière de mise en valeur paysagère, touristique et sociale.

Le bureau d'études décrira et cartographiera les différents aménagements liés à la mise en valeur paysagère et touristique du site (itinéraires de découverte, perspectives, prairies fleuries...).

## 2. Définition des objectifs de gestion multifonctionnelle.

### 2.1 Aménagements écologiques et paysagers

Sur la base de l'analyse des enjeux, le bureau d'études proposera et cartographiera les grands axes de mise en valeur du site concernant :

- la réouverture paysagère avec prise en compte des aspects écologiques ;
- la diversification des peuplements arborés et arbustifs (caractéristiques de la bande rhénane) ;
- la création de prairies fleuries...

### 2.2 Gestion courante.

Le bureau d'études présentera les préconisations de gestion par zones selon les orientations définies et en concordance notamment avec le calendrier phénologique des indicateurs biologiques retenus. Il indiquera les techniques, les périodes et la localisation des interventions sur la base d'un planning annuel et d'un plan de situation.

### 2.3 Budget prévisionnel.

Le bureau d'études estimera le budget prévisionnel des différentes opérations d'aménagement et de gestion.

## 3. Méthodologie :

- L'étude sera réalisée en étroite concertation avec la ville (maître d'ouvrage) et un comité technique de suivi associant les représentants du Conseil Général et du SIVOM du Pays de Neuf-Brisach, cofinanceurs, ainsi que ceux des acteurs locaux concernés.
- Un minimum de trois réunions de travail avec le comité technique de suivi sera consacré aux étapes suivantes ;
  - présentation des résultats de la collecte et de la synthèse des données ;
  - définition des objectifs de gestion multifonctionnelle ;
  - validation des propositions avant le rendu final de l'étude.

Le bureau d'études fera en sorte que le maître d'ouvrage soit continuellement informé de l'avancement de la mission.

Le bureau d'études sera chargé de rédiger chaque compte-rendu de réunion.

#### 4. Documents remis au bureau d'études

- photos aériennes (mission 2007) via le SIG du Département du Haut-Rhin ;
- conventions, commandes, factures relatives à l'entretien passé du site.

#### 5. Documents à fournir par le bureau d'études

- Rendu d'un rapport relié en trois exemplaires comprenant des cartes (état actuel des formations végétales, aménagements écologiques et paysagers, gestion courante par zones), le tableau qui présente la phénologie des indicateurs retenus, ainsi que des illustrations photographiques. Une version informatisée téléchargeable (au format Word) sera mise à disposition du maître d'ouvrage. Le budget prévisionnel y figurera également.
- Les documents cartographiques seront établis au format shape - projection Lambert zone II.

#### 6. Rendu final de l'étude

L'étude doit prendre en compte une période complète de végétation. Elle sera remise au maître d'ouvrage fin novembre 2009 au plus tard.

Neuf-Brisach, le 19 mars 2009

Le Maire  
Richard Alvarez.